APHRC

ATLANTIC PROVINCES HARNESS RACING COMMISSION

Rapport annuel pour l'exercice financier du 1er avril 2022 au 31 mars 2023



Faits saillants de l'Atlantic Provinces Harness Racing Commission (APHRC) pour l'exercice financier du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, renseignements financiers

Voici les faits saillants de l'APHRC, en plus de ses activités administratives et réglementaires habituelles :

- Organisation du séminaire annuel de formation des juges à Truro. Des juges, des juges d'enclos, des techniciens vétérinaires et des commissaires y ont participé. Des conférenciers ont dispensé une formation sur la manière de mener une audience en bonne et due forme, une formation sur le nouveau système de relecture vidéo pour les juges, une formation sur le nouveau système de finition de photos, et une formation sur l'uniformité et une analyse des vidéos par la direction de la LHJMQ;
- Embauche d'un nouveau directeur en août 2022;
- Tenue des audiences d'appel et de traitement des plaintes pour régler les différends;
- Réimpression du livret de règles;
- Achat d'équipement de finition de photos en couleur pour les six hippodromes.

Récapitulatif du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 :

Piste	Programmes de courses	Course	Partants
Charlottetown	77	892	5904
Exhibition Park	10	66	348
Inverness	26	172	987
Northside	27	232	1548
Summerside	28	327	2111
Truro	30	290	1928
Woodstock	1	8	34
Total	199	1987	12 860

Récapitulatif du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 :

Piste	Programmes de courses	Course	Partants
Charlottetown	74	888	5756
Exhibition Park	19	114	598
Inverness	25	176	1058
Northside	23	221	1560
Summerside	28	337	2225
Truro	29	280	1925
Total	198	2016	13 122

Amendes imposées du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

Piste	Amendes
Charlottetown	111
Exhibition Park	18
Inverness	26
Northside	36
Summerside	53
Truro	40
Autre	11
Total	295

Le test de TCO_2 (dioxyde de carbone total) a été effectué sur le sang des chevaux de course dans le cadre des mesures de lutte contre la pratique consistant à administrer des agents alcalinisants dans le but d'améliorer les performances.

Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 :	1684
Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 :	1870

Récapitulatif des éléments suivants :

Appels	18
Tests positifs	8
Enquêtes	4
Fouilles	201
Tests de dépistage de drogues chez l'humain	79
Tests d'alcoolémie	324
Écuries de détention	2

Recommandations concernant l'exploitation, la gouvernance et la réglementation des courses attelées dans les provinces de l'Atlantique :

1. Examen approfondi du livret de règles actuel, car il comporte des règles contradictoires dans certains domaines;
2. Examen des pratiques exemplaires de l'industrie dans d'autres provinces et territoires;
3. Nécessité d'établir une politique actualisée concernant les commissaires en matière de conflits d'intérêts. Les gouvernements provinciaux chargés de la nomination des commissaires doivent s'abstenir de nommer des personnes qui ont des liens très étroits avec les courses attelées ou de choisir des personnes recommandées par les associations de l'industrie;
4. Mise en place d'un plan de relève pour les officiels;
5. Nécessité de mettre en place une autorisation permettant d'effectuer des fouilles dans les écuries situées à l'extérieur des hippodromes agréés;
6. Réalisation d'un plus grand nombre de fouilles dans les hippodromes situés à l'extérieur de l'île;
7. Révision de la *Loi* pour la mettre à jour;
8. Efforts pour insister sur l'importance d'échelonner les nominations au sein de la Commission;
9. Formation propre aux juges et des commissaires sur la conduite des audiences;
10. Création d'une section sur notre site Web consacrée aux appels, classés par année civile.

Le directeur intérimaire des courses,
Brett Revington

[Signature de Brett Revington]
15 novembre 2023

Le vice-président de la Commission
Stefan DeCourcey

[Signature de Stefan DeCourcey]
15 novembre 2023

États financiers

Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique

31 mars 2023

Table des matières

	Page
Rapport de l’auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État de l’évolution de l’actif net	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes annexes	7 - 10

Rapport de l’auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Nova Centre, North Tower
Suite 1000, 1675 Grafton Street
Halifax, NS
B3J 0E9

Tél. : +1 902 421 1734
Téléc. : +1 902 420 1068
www.GrantThornton.ca

Aux membres de la
Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique

Opinion

Nous avons effectué l’audit des états financiers de la Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique (la « Commission »), qui comprennent l’état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l’évolution de l’actif net et des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des courses attelées des provinces de l’Atlantique au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »).

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de la Commission.

© Grant Thornton LLP. Membre canadien de Grant Thornton International Ltd

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grant Thornton LLP

Halifax, Canada
Le 28 juin 2023

Comptables professionnels agréés

© Grant Thornton LLP. Membre canadien de Grant Thornton International Ltd

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
État de la situation financière

Au 31 mars	**2023**	2022
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**15 451 $**	34 827 $
Débiteurs	**19 682**	17 779
Charges payées d'avance	**42 059**	–
	77 192	52 606
Immobilisations corporelles (note 3)	**120 656**	92 204
	197 848 $	144 810 $
Passif		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer	**12 892 $**	13 451 $
Produits reportés	**51 257**	39 022
Montants à payer au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	**13 043**	133
	77 192	52 606
Actif net	**120 656**	92 204
	197 848 $	144 810 $

Engagements (note 4)

Au nom du conseil d'administration,

DocuSigned by:
_____, administrateur

DocuSigned by:
_____, administrateur

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars	**2023**	2022
Actif net (insuffisance) à l'ouverture de l'exercice	**92 204 $**	(2 134) $
Transfert reçu du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	**–**	2 134
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	**28 452**	92 204
Actif net à la clôture de l'exercice	**120 656 $**	92 204 $

Voir les notes annexes.

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
État des résultats

Exercice clos le 31 mars	Budget (non audité)	**2023**	2022
Produits			
Apports			
Nouveau-Brunswick	95 699 $	**95 699 $**	78 703 $
Terre-Neuve-et-Labrador	18 217	**18 217**	10 606
Nouvelle-Écosse	197 458	**197 458**	215 436
Île-du-Prince-Édouard	118 605	**118 605**	111 234
	429 979	**429 979**	415 979
Programme de contrôle de l'ACPM	70 000	**67 252**	66 586
Amendes et appels	25 000	**29 921**	28 310
Cotisations des membres	40 000	**56 133**	50 746
Remboursement des frais des officiels	195 000	**195 449**	184 898
Droits relatifs à la patrouille photographique et aux dates de courses	40 000	**163 084**	37 621
Produits liés au fonds Stretch Drive	15 000	**–**	–
Produits liés au programme de bourses de l'Atlantique	5 000	**–**	–
	819 979	**941 818**	784 140
Charges			
Programme de dépistage de l'alcool	9 000	**1 374**	9 284
Amortissement	–	**65 052**	15 256
Commission d'appel	20 000	**13 257**	8 713
Charges liées au programme de bourses de l'Atlantique	5 000	**–**	–
Livres et abonnements	400	**–**	350
Comités	2 000	**300**	509
Contrôle antidopage	70 000	**70 485**	72 070
Mobilier et matériel	7 500	**3 952**	7 145
Programme de dépistage de drogues chez les humains	20 000	**4 122**	10 922
Enquêtes	25 079	**23 088**	10 981
Réunions et déplacements de la Commission	34 500	**34 368**	21 878
Fournitures de bureau et autres	13 000	**12 220**	20 974
Impression et photocopies	4 500	**3 969**	3 903
Honoraires de professionnels	24 500	**43 495**	25 582
Promotion et achat de services	41 000	**63 750**	46 982
Officiels de course			
Rémunération et charges	225 000	**217 602**	189 103
Formation et supervision	25 000	**26 864**	1 835
Patrouille de course et photo d'arrivée	10 000	**11 850**	556
Loyer et services publics	30 000	**24 049**	19 485
Salaires et avantages	165 000	**202 075**	166 007
Frais d'administration de Standardbred Canada	40 000	**40 344**	39 552
Groupe des juges principaux	7 500	**–**	1 743
Déplacements du personnel et frais de véhicule	20 000	**34 981**	14 293
Charges liées au fonds Stretch Drive	15 000	**–**	–
Excédent remboursable	–	**13 043**	133
Téléphone et télécopieur	6 000	**3 126**	4 680
	819 979	**913 366**	691 936
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	– $	**28 452 $**	92 204 $

Voir les notes annexes.

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	**2023**	2022
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	**28 452 $**	92 204 $
Amortissement	**65 052**	15 256
Transfert de l'excédent reçu du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	**–**	2 134
	93 504	109 594
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Débiteurs	**(1 903)**	1 648
Charges payées d'avance	**(42 059)**	–
Dettes fournisseurs et charges à payer	**(559)**	(16 058)
Produits reportés	**12 235**	3 507
Montants à payer au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	**12 910**	133
	74 128	98 824
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(93 504)**	(107 460)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(19 376)**	(8 636)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
À l'ouverture de l'exercice	**34 827**	43 463
À la clôture de l'exercice	**15 451 $**	34 827 $

Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique
Notes annexes
31 mars 2023

1. Nature des activités

Des lois ont été adoptées au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard et ont eu pour effet de conférer à la Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique (la « Commission ») (anciennement la Commission des courses attelées des provinces Maritimes), à compter du 1er avril 1994, le pouvoir de réglementer le secteur des courses attelées dans la région. La Commission s'est vu confier le mandat de régir, de surveiller, de contrôler et de réglementer les courses attelées et les hippodromes. Ses objectifs étaient les suivants :

- Établir des règles uniformes pour la tenue des courses attelées;
- Assurer le recrutement, la formation, l'évaluation et la répartition des officiels de course;
- Assurer la promotion et la mise en marché des courses attelées;
- Promouvoir et favoriser l'élevage des chevaux et les courses de chevaux.

Le 9 octobre 2015, à la suite de l'adhésion de Terre-Neuve-et-Labrador à la Commission, une loi a été adoptée afin de remplacer le nom de celle-ci par « Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique ». En tant qu'organisme gouvernemental, la Commission n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation
Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »).

Organisme
La Commission est un organisme du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Les présents états financiers comprennent uniquement les actifs, les passifs, les produits et les charges liés aux activités de la Commission.

Répartition entre les provinces
Les produits et les charges sont répartis entre le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador en fonction des paris mutuels enregistrés au cours de l'avant-dernière année civile. Les taux de répartition qui en résultent sont les suivants :

	2023	2022
	%	%
Nouveau-Brunswick	**22,26**	18,92
Nouvelle-Écosse	**45,92**	51,79
Île-du-Prince-Édouard	**27,58**	26,74
Terre-Neuve-et-Labrador	**4,24**	2,55

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des sommes détenues dans des comptes auprès d'institutions financières.

Excédent de fonctionnement
L'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges est inclus dans le Fonds consolidé du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Par le passé, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a financé les déficits, tandis que la Commission lui a transféré les excédents. À la clôture de l'exercice, l'excédent, déduction faite de l'incidence de l'acquisition et de l'amortissement des immobilisations corporelles, est comptabilisé comme un montant à payer.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Produits

Apports

La Commission comptabilise ses apports, ses subventions et ses produits liés à des projets selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés en produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement soit raisonnablement assuré.

Cotisations des membres

Les produits tirés des cotisations des membres sont établis sur une période de 12 mois commençant à la date d'anniversaire du participant. Par conséquent, les cotisations reçues au cours de l'exercice qui se rapportent à une période postérieure à la clôture de l'exercice sont reportées et comptabilisées en produits au cours de l'exercice suivant.

Autres produits

Les produits tirés des amendes et des appels ainsi que les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement soit raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles reçues en apport sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, la règle de la demi-année étant appliquée au cours de l'exercice d'acquisition, aux taux suivants :

Matériel informatique	30 %
Logiciels	100 %
Matériel de bureau et mobilier	30 %

Régime de retraite

La Commission participe au régime de retraite des employés du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et des employeurs participants. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations définies qui était considéré comme entièrement capitalisé selon une approche de continuité à la date de la dernière évaluation actuarielle, soit le 1er octobre 2021. Toutefois, comme la Commission ne fait que participer au régime, elle le comptabilise comme un régime à cotisations définies. La charge de retraite est comptabilisée lorsque les cotisations au régime sont versées ou deviennent exigibles. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Commission a comptabilisé une charge de retraite de 11 944 $ (13 307 $ en 2022).

Instruments financiers

La Commission considère comme un instrument financier tout contrat qui crée un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres, sauf dans certaines circonstances limitées. Elle comptabilise les éléments suivants comme des instruments financiers :

- trésorerie et équivalents de trésorerie
- débiteurs
- dettes fournisseurs et charges à payer
- montants à payer au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)
Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé lorsque la Commission devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

La Commission évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Elle les évalue ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, déduction faite de toute réduction pour dépréciation. La Commission sort un passif financier (ou une partie d'un passif financier) de l'état de la situation financière lorsque ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation est exécutée, est annulée ou prend fin.

Les actifs financiers évalués au coût font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de dépréciation. Les moins-values comptabilisées antérieurement font l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée de l'actif ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de toute réduction de valeur ou de toute reprise est comptabilisé en résultat net.

La Commission est exposée au risque de crédit du fait de ses instruments financiers. Elle n'est exposée à aucun risque de liquidité, de taux d'intérêt ou de prix autre qui soit important.

a) Risque de crédit

> Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission sont liés à ses débiteurs. Des provisions sont constituées au besoin pour couvrir d'éventuelles pertes sur créances; aucune perte n'a toutefois été comptabilisée à ce jour. La direction estime que la Commission n'est exposée à aucun risque de crédit important et aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée.

Estimations de la direction
L'établissement d'états financiers conformes aux NCOSBL exige que la direction formule des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs et sur les informations à fournir au sujet des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments faisant l'objet d'estimations importantes de la direction comprennent les durées de vie utile des immobilisations corporelles.

3. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	**2023 Valeur comptable nette**	2022 Valeur comptable nette
Matériel informatique	102 621 $	91 151 $	**11 470 $**	9 022 $
Matériel de bureau et mobilier	122 179	56 713	**65 466**	81 832
Logiciels	93 775	50 055	**43 720**	1 350
	318 575 $	197 919 $	**120 656 $**	92 204 $

4. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements annuels minimaux futurs découlant d'un bail à long terme pour les locaux, d'un bail à long terme pour le matériel de bureau et d'une entente de services avec Standardbred Canada :

Exercice se terminant le 31 mars	2024	59 458	$
	2025	60 281	
	2026	61 121	
	2027	61 978	
	2028	57 012	

Le bail à long terme pour les locaux prévoit des augmentations annuelles en fonction de l'IPC. Les montants ci-dessus représentent les engagements futurs établis en fonction des valeurs de l'exercice considéré.

5. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Commission a engagé pour le compte de son conseil d'administration des charges de 47 625 $ (30 591 $ en 2022) liées aux demandes de remboursement de frais de déplacement ainsi qu'aux frais de réunion et de comité. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange dans l'État des résultats, aux postes « Commission d'appel », « Comités » et « Réunions et déplacements de la Commission ».